

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
/ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "incinération" sur la base de données ARIA - État au 08/11/2023

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "incinération":

Accident

Incendie d'encombrants dans une usine d'incinération de déchets

N° 50278 - 01/07/2017 - FRANCE - 22 - TADEN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50278/>

Un samedi vers 6h30, un feu se déclare dans le hall de broyage des encombrants d'une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM). Les fumées sont détectées par des employés qui déclenchent le POI du site, prévenant les agents d'astreinte et les pompiers. Les équipes de 1er secours interviennent. Les pompiers procèdent peu après au désenfumage du bâtiment et à l'extinction du sinistre. Le bâtiment et les équipements de broyage n'ont apparemment pas été affectés. L'exploitant contrôle ces matériels avant de les remettre en fonction. La suspension de l'activité de broyage des encombrants n'impacte pas l'activité principale d'incinération des déchets.

Accident

Incendie dans une usine d'incinération de déchets

N° 51783 - 27/06/2018 - FRANCE - 22 - TADEN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51783/>

Dans la matinée, un feu se déclare dans une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de 3 000 m³. L'incendie est éteint. Les déchets sont temporairement stockés au niveau d'une plateforme sous surveillance. Ils sont ensuite vidés dans une fosse. A 22h30, la fosse est remise en service. Deux jours après, le stock de déchets ménagers livré le jour de l'incendie est complètement résorbé.
